

Le 2 Février 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents :

Mmes DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa,

Mrs FERRI Marco, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas

Absents : BACHELOT Stéphanie, COTTARD Madeleine, LEROY Christelle, QUENOUILLE Marie-France, HENRY Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal

Pouvoir : Pascal NERDEUX à Patrick LAMBERT, Madeleine COTTARD à Carole LETARD

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

-1. URBANISME

a) Dossiers en cours :

- dossiers en cours

- DP 027014 12 A 0001 ; M. PERIER Jean-Marie, 26 Route d'Evreux, parcelle ZD 291 /
Pose d'un portail et de 2 piliers de soutènement

Avis favorable : 10 Votants, 10 pour

- DP 027014 12 A 0002 ; Consorts CAZELLES, Les Longs Boyaux, parcelle ZD 343 /
Division de parcelles pour terrains à bâtir

Avis favorable : 10 Votants, 10 pour

- Examen des dossiers

Madame Lenfant propose que les conseillers municipaux participent à l'examen des dossiers d'urbanisme, avant leur envoi au service instructeur. Après discussion, le conseil décide d'organiser une réunion d'examen des dossiers chaque vendredi entre 16h30 et 18h.

-2) – CASE :

Convention pour petits aménagements de voirie.

La CASE propose aux communes de réaliser de petits aménagements sur la voirie communale dont l'engagement financier ne dépasserait pas 20 000 € HT (pour les communes de -2 500 habitants).

Madame Lenfant donne lecture du projet de convention définissant les modalités techniques et financières de la réalisation de ces aménagements.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la dite convention avec la CASE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les termes de la dite convention

- autorise Madame le Maire à signer la convention entre la Commune et la CASE.

Avis favorable : 10 Votants, 10 pour

Acceptation de Fonds de concours 2011 : Un fonds de concours pour l'aménagement de murets du cimetière a été attribué à la commune pour un montant de 1 856.00 €. Le Conseil municipal accepte ce montant et autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la CASE.

Avis favorable : 10 Votants, 10 pour

Acceptation de Fonds de concours 2011 : Un fonds de concours pour la pose d'un ralentisseur Rue du Vieux Lavoir a été attribué à la commune pour un montant de 1 143.00 €. Le Conseil municipal accepte ce montant et autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la CASE.

Avis favorable : 10 Votants, 10 pour

3) – ENQUETE PUBLIQUE GEORGIA PACIFIC relative aux bâtiments de stockage

Avis sur le projet d'augmentation du volume stocké de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues classée en rubrique ICPE 1530, déposé par la société Georgia Pacific.

Une enquête publique relative à ce projet a été ouverte du 3 janvier 2012 au 4 février 2012.

Mesdames Lenfant et Pascual se sont rendues à la mairie de Hondouville pour consulter les documents soumis à enquête publique, en particulier le dossier administratif et technique, l'étude d'impact, l'étude des dangers.

Le dossier rappelle que :

- Le site représente 630 salariés
- Le volume de production est de 78 000 tonnes de ouate de cellulose, 5 100 tonnes de coton blanchi, à partir de 120 000 tonnes de matière première.
- L'acheminement des produits se fait via le RD61
- 102 maisons sont présentes dans un rayon de 300 m
- Le trafic poids lourds est de 15 à 16 mouvements par heure.

Le projet consiste à agrandir et à réorganiser des bâtiments afin de passer l'espace de stockage de 19 900 m³ à 52 000 m³.

Les flux de matière à l'intérieur de l'usine seront réorganisés. Plusieurs bâtiments seront restructurés :

- Zone sud :
 - o extension du bâtiment 24 pour 789 m² (stockage complémentaire de bobines MP1)
 - o réorganisation du bâtiment 51 (carton)
 - o réorganisation du hangar 85 (pâte à papier)
- Zone Nord
 - o augmentation du volume stocké dans le bâtiment 56 (augmentation du stockage de produits finis)
 - o réorganisation du bâtiment 65 (carton)
- réorganisation du stockage des produits chimiques non inflammables.

La gestion des eaux pluviales sera modifiée et améliorée.

Impact environnemental :

- amélioration générale de la gestion des eaux pluviales et des réserves incendie, en cohérence avec le SAGE de l'Iton et le règlement du PPRI.
- installation d'un bassin de réserve incendie de 4 650 m² face aux premières maisons d'Amfreville-sur-Iton
- pas d'impact sur le trafic routier car la production reste identique.

Etude des dangers :

- le danger principal est le risque d'incendie. Des mesures de détection, de prévention et de lutte sont mises en place. Un dispositif d'alerte interne existe.

Le Conseil municipal :

- a pris note que l'agrandissement du volume de stockage n'entraînerait pas d'augmentation du trafic routier.
- souhaite que les riverains les plus proches soient intégrés au dispositif d'alerte incendie.
- donne un avis favorable au projet

Avis Favorable : 10 Votants, 10 pour

4) AVIS SUR PLU ACQUIGNY

Madame le Maire explique que le Conseil municipal est amené à donner son avis sur le PLU de la commune d'Acquigny, au titre de Personne Publique Associée.

Les deux communes d'Amfreville et d'Acquigny sont limitrophes dans le secteur des Perrais, à l'entrée de la vallée de l'Iton sur toute la largeur, et le long du coteau sud de la vallée de l'Iton.

La commune d'Amfreville-sur-Iton, a approuvé son PLU le 4 janvier 2006, et a classé tout ce secteur en zone Naturelle (N) afin d'y éviter toute construction, et ce pour :

- la qualité remarquable du paysage,
- la présence de prairies calcicoles à préserver,
- le site Natural 2000,
- le classement en ZNIEFF de type 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique)
- le classement en zone verte du PPRI pour remontée de nappes phréatiques.

Le Conseil municipal, considérant :

- que l'entrée dans la vallée de l'Iton constitue un seul espace écologique, même s'il est rattaché à 2 communes,
- la nécessité de la cohérence de classement des unités territoriales écologiques homogènes,
- l'antériorité du PLU de la commune d'Amfreville-sur-Iton,

Après en avoir délibéré, souhaite

- que tout le secteur d'Acquigny limitrophe avec Amfreville-sur-Iton et situé à l'ouest de la Route Départementale 71 soit classé en zone naturelle,

et pour cette raison

- **émet un avis défavorable au PLU d'Acquigny arrêté le 21 Novembre 2011.**

Avis : 10 Votants, défavorables 10

5) SIEGE : Extension de réseaux pour parcelles Mare Hermier (électricité et téléphone) et amélioration de l'Eclairage Public

- Pour information, le candélabre détérioré dans le lotissement de la Mare-Hermier a été réparé.

- Ajout d'un point d'éclairage au carrefour entre la Côte de la Mare-Hermier et la rue des Blancs Monts :

Un budget de 3000 € pour l'amélioration de l'éclairage public nous a été attribué par le SIEGE. Une partie servira à aménager un point d'éclairage au pied de la côte de la Mare-Hermier, car les collégiens attendent le car dans le noir et cela est très dangereux.

Avis Favorable : 10 votants, 10 pour

- Extension de réseau vers le VC32 pour futures parcelles à la Mare-Hermier

L'urbanisation future des terrains situés dans le chemin communal 32 à la Mare-Hermier nécessite des extensions de réseaux. Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau rue de la Métairie sont en cours et seront suivis par les travaux de voirie. Il convient de réaliser les extensions de réseaux avant.

La part communale des coûts est :

- Extension basse tension : 9 000 €
- Extension France télécom : 1 120 €

Ces montants seront à valider en fonction des distances exactes.

Avis Favorable : 10 votants, 10 pour

6) – TRAVAIL DES JEUNES en 2012

Le travail des jeunes de 16 et 17 ans pendant les vacances scolaires remporte toujours un vif succès depuis sa création en 2006 (maximum 20h sur une semaine par an et par enfant). Il est proposé de le poursuivre cette année. Environ 80% des jeunes d'une classe d'âge sont candidats. En 2011, 19 jeunes ont participé à cette opération : salaire versé 148 € par jeune.

Coût pour la commune : 4.600 euros.

Cette année, 2 semaines seront proposées en février, 1 seule à Pâques compte tenu du jour férié du 1^{er} Mai, 3 semaines en Juillet et 1 en août, soit un total de 7 Semaines ; 22 jeunes sont susceptibles de participer.

Du fait du grand nombre de demandes, *nous limitons le nombre de participations par jeune à deux années.*

Jugeant l'opération positive pour les jeunes, qui effectuent un travail réel et invité à donner son avis sur la poursuite de cette activité, le conseil donne son accord.

Avis favorable: 10 votants, 10 pour

7) - PERSONNEL : Adhésion au régime assurance chômage pour le personnel non fonctionnaire

La commune étant amenée à recruter du personnel sous contrat à durée déterminée, il convient d'adhérer au régime d'assurance chômage.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage.

Avis favorable : 10 votants, 10 pour

8) – ACHAT D'UNE PORTE POUR LE GARAGE COMMUNAL

Cinq entreprises ont été contactées, un seul devis est revenu, aucun choix ne peut être fait.

9) – QUESTIONS DIVERSES

La réunion des jeunes pour l'inscription au travail pendant les vacances scolaires est fixée au vendredi 10 février à 18 h.

La séance est levée à 22h50